

Département de Maine-et-Loire

Commune de Orée d'Anjou

**Demande d'extension de la carrière de calcaire du Fourneau
par la Société CHARIER Carrières et Matériaux
LIRÉ – ORÉE D'ANJOU**

Enquête publique du 2 juin au 4 juillet 2023



**PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE
DU COMMISAIRES ENQUÊTEUR**

Jean Yves HERVÉ
Commissaire Enquêteur
Désigné par Le Président du TA de Nantes
Décision E23000065/49 du 20 avril 2023

SOMMAIRE

I – Présentation générale

II – L'enquête publique

III – Questions posées à la Société Charier CM

IV – Questions du Commissaire enquêteur

Annexes : Tableau récapitulatif des Observations déposées

Observation n°1

Observation n°2

Observation n° 23 (FNE Anjou)

Observations n°27 et n°28

PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE

I – Présentation générale

La carrière de roches calcaires du Fourneau à Liré - Orée d'Anjou est située en lit majeur de La Loire. Cette implantation dans des milieux très sensibles est très protégée (Natura 2000, ZNIEFF, PPRI, Cœur de biodiversité...). Elle est exploitée depuis plus de quarante ans par la Société CHARIER Carrières et Matériaux (CM).

L'emprise actuelle de 23,1 ha pour 12,5 ha de minerai exploitable bénéficie d'une autorisation préfectorale délivrée en 2010 et dont le terme est fixé à 2028 avec une autorisation d'extraction de 600 000t/an. Dans les faits, dès la fin de 2024, l'exploitant aura atteint le seuil des volumes d'extraction autorisé.

Un nouveau dossier a été constitué en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation pour 30 ans et de pouvoir étendre la carrière à l'Est sur les terrains à l'état de prairies naturelles appartenant à la SCI La Clarté, organisme foncier de la Société Charier.

L'extension demandée porterait l'emprise totale à 38,8 ha pour 24 ha de minerai exploitable avec la possibilité d'extraire les mêmes volumes de matériaux, soit 600 000 t/an. La zone d'extension se trouve dans un cœur de biodiversité majeur identifié au SRCE des Pays de la Loire et au SCoT du Pays des Mauges ; elle est inscrite au PLU d'Orée d'Anjou approuvé en 2019. Elle comporte des zones humides et un certain nombre d'espèces protégées ou remarquables qui nécessitent la mise en œuvre de mesures compensatoires.

La carrière du Fourneau inscrite comme « gisement d'intérêt régional » au Schéma Régional des Carrières (SRC) approuvé en 2021, est un acteur économique important lié en particulier à la qualité intrinsèque de son minerai. Celui-ci est utilisé après transformation pour l'alimentation animale, l'amendement des sols, dans l'industrie (cimenteries, fonderies ...), dans la construction en général.

II – L'enquête publique

- En vue d'obtenir une nouvelle autorisation, une enquête publique a été diligentée par la préfecture de Maine-et-Loire dont l'arrêté DIDD/BPEF/2023 n° 118 en date du 3 mai 2023 définit les modalités d'organisation et de déroulement. Celle-ci a été conduite par Mr Jean-Yves Hervé, ingénieur en chef de l'armement à la retraite, désigné par le Président du Tribunal administratif de Nantes, - décision n° E23000065/49 en date du 20 avril 2023.
- L'enquête s'est déroulée du vendredi 2 juin au mardi 4 juillet 2023. Deux dossiers d'enquête avec registre ont été déposés en mairie d'Orée d'Anjou et en mairie déléguée de Liré. La publicité de l'enquête et l'affichage sur le site ont été effectués dans les formes réglementaires. Aucun incident n'est à déplorer pendant l'enquête au cours de laquelle, le commissaire enquêteur a tenu 4 permanences, les 2, 20, 28 juin et 4 juillet 2023.
- Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur a rencontré :
 - Les services Eau, Environnement et Biodiversité de la DDT 49, dans ses locaux
 - Le pôle Carrières à la DREAL 49, dans ses locaux
 - Le maire d'Orée d'Anjou, Mr Martin
 Il a aussi visité l'usine MEAC à ERBRAY (44), partenaire important de Charier CM et qui transforme en produits carbonatés près de 300 000 t/an de minerai, soit la moitié de la production annuelle de la carrière.
- A la clôture de l'enquête le 4 juillet 2023 à 17h00, **28 observations sont comptabilisées** à partir des différents supports de participation (registres, adresse-mails et courriers). Elles émanent de :
 - particuliers = 15
 - entreprises/partenaires = 9
 - institutions = 4

Elles peuvent se classer en :

- Avis Favorable (AF) = 22
- Avis Défavorable (ADF) = 1
- Avis Réservé /Neutre = 2
- Autres / Réclamations = 3

Total = 28

Les avis favorables

Les avis favorables à la poursuite de l'exploitation de la carrière et à son extension concernent :

Nbre obs 10	Les personnes dont l'emploi peut être menacé : 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 26
5	Les entreprises fournisseurs de Charier CM ou intervenant sur le site du Fourneau pour les opérations de maintenance : 14, 15, 16, 17, 20
4	Les entreprises qui s'approvisionnent en matériaux auprès de la carrière 3, 18, 24, 25

L'avis défavorable (obs n°23) est celui de la **FNE Anjou (Sauvegarde de l'Anjou)**

La FNE Anjou a développé un ensemble d'arguments touchant à l'environnement, aux insuffisances de la caractérisation de l'état initial, à la mise en œuvre des compensations ainsi qu'à l'absence de réflexion et de mise en perspective d'une gestion durable et économe d'une ressource que l'on sait finie.

Les Avis favorables des institutionnels : CCI 49, CA 49, CIGO (obs 21, 22, 19)

Ces instances développent leur argumentation à partir de l'inscription du site du Fourneau au SRC en « gisement d'intérêt régional » mais aussi par rapport à la qualité du minerai et à sa diffusion régionale. Elles mettent également en exergue l'importance de cette carrière dans l'économie locale et la prise en compte des problèmes environnementaux par les industriels lors de son exploitation.

Les Avis neutre et réservé (obs 7 et 27)

Les avis /Réclamation (obs 1, 2, 28)

L'observation n°1 est relative à la parcelle A752 appartenant en indivision à la famille Bernard-Crespin et exclue du périmètre d'exploitation. La Société Charier CM devra apporter une réponse à l'ensemble des précisions demandées en vue de préserver un accès sécurisé à cette parcelle.

L'observation n°2 soulève le problème des mesures de vibrations liées aux tirs de mines et à l'intégration paysagère des installations de traitement.

L'observation n°27 soulève le problème des fissurations constatées dans une maison d'habitation située à près de 2 kms de la carrière.

III – Questions posées à la Société Charier CM

III.1 Observation n°1 (jointe)

Les propriétaires de la parcelle n°A752, en indivision, posent un ensemble de questions relatives à l'accès, le confortement et la sécurité de cette petite emprise isolée au milieu de la carrière.

Quelles réponses peuvent être apportées afin de garantir un accès sécurisé ?

III.2 Observation n°2 (jointe)

Le déposant, s'appuyant sur des textes réglementaires s'interroge sur la mesure des vibrations lors des tirs de mines.

Quelles réponses peuvent être apportées ?

III.3 Observation n°28 (jointe)

*En tenant compte des fissurations constatées dans une maison individuelle,
**Quelles réponses peuvent être apportées à la demande de Mr Anthony BOUYER ?
La carrière peut-elle être mise en cause ?***

III.4 Observation n°2 (jointe)

*Il s'agit de l'intégration paysagère des installations de traitement. Ce point n'est pas lié à l'extension de la carrière car les installations sont inchangées et restent au même endroit. Pour autant,
Peut-on mettre en œuvre des dispositifs techniques pour réduire la signature de la « tour » dans le paysage ?*

III.5 Déposition de FNE Anjou (jointe)

A partir d'une étude approfondie du dossier mis à l'enquête et des différents avis formulés sur le projet, la FNE Anjou a fait une déposition qui conclut par « un avis défavorable » sur le projet d'extension. Ce document très argumenté de 5 pages corrobore en grande partie des remarques et des points déjà soulevés par la MRAe, le CSRPN et aussi la DDT 49 – Service Eau, Environnement et Biodiversité que le commissaire enquêteur a rencontré le 27 juin 2023.

Certaines observations ont obtenu des réponses partielles dans le mémoire en réponse de Charier CM à l'avis de la MRAe. Cependant au regard de la pertinence des points soulevés par la FNE Anjou, le commissaire enquêteur demande à Charier CM de compléter son analyse et de répondre précisément à :

** la complétude de l'état initial qui comporterait encore certains biais sur le recensement des reptiles, des mammifères terrestres, des chiroptères notamment*

** la possibilité de mettre en œuvre des mesures compensatoires supplémentaires ainsi qu'une ORE ambitieuse*

** la possibilité de réaliser tous les 10 ans, la mise à jour d'un nouvel état environnemental tenant compte de l'efficacité des mesures ERC et des évolutions du cadre réglementaire*

** aux conséquences de la destruction des zones humides et de la mise en place des mesures compensatoires associées dont le caractère fonctionnel peut être contesté (CSRPN, CLE, DDT 49 ...)*

** l'étude de la remise en état final du site avec les différents acteurs du territoire en explorant différentes solutions*

** au principe de mise en œuvre dès l'obtention d'une autorisation, d'un plan de gestion économe de la ressource et d'une étude sérieuse des solutions alternatives qui s'imposeront de facto :*

Quelles seraient les conséquences, par exemple, en termes techniques, économiques et environnementaux, de ramener progressivement en 10 ans, les possibilités d'extraction de minerai de 600 000 t/an à 400 000 t/an ?

Comme le suggère la FNE Anjou, ne faut-il pas mener cette réflexion stratégique avec l'ensemble des acteurs de la filière au niveau régional ?

IV – Questions du commissaire enquêteur

1 – Destination et utilisation des matériaux issus de l'exploitation de la carrière :

Les différents documents constitutifs du dossier d'enquête font état d'une répartition des usages dans trois domaines : 50 % pour l'agriculture, 30 % pour le bâtiment, génie civil, travaux publics, 20 % pour l'industrie.

Au vu des éléments exposés sur le site de MEAC à Erbray, il semblerait que certains ratios soient très différents. Ils ont été repris par les différentes instances ayant eu à instruire ou à donner un avis sur le projet.

Je demande de bien vouloir préciser à nouveau ce point et de fournir les chiffres exacts par domaines.

2 – Au sujet de la parcelle A752 :

- Quelle est la conséquence de l'exclusion de la parcelle A 752 et de sa desserte du périmètre exploitable de la carrière, sur le volume disponible de matériaux à extraire ?

- Quelle est sa situation géographique par rapport au périmètre des zones humides ?

- Quel est le montant des aménagements nécessaires qui en découlent ?

Conformément aux termes de l'arrêté DIDD/BPEF/2023 n°118 du 30 mai 2023 qui a défini les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête, le commissaire enquêteur a remis, le 10 juillet 2023 à 10 heures, en mains propres, à la personne responsable du projet à la Société CHARIER CM, ce procès-verbal de synthèse. Les questions posées ont été commentées. Leurs réponses appellent une analyse pertinente.

Conformément à l'article R.123-16 du Code de l'environnement, le maître d'ouvrage dispose du délai de quinze jours à compter de la remise du procès-verbal, pour remettre au commissaire enquêteur le mémoire en réponse aux questions posées.

à ANGERS, le 10 juillet 2023
Jean-Yves HERVÉ
Commissaire enquêteur

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'JY' followed by the name 'Hervé' in a cursive script.

ANNEXES

- TABLEAU des OBSERVATIONS DÉPOSÉES
- COPIE DES OBSERVATIONS n° 1, 2, 23, 27, 28

ETAT RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS DEPOSÉES			
Ordre arrivée	NOMS	Thèmes	Supports
1	Indivision CRESPIN	Parcelle A752	mail
2	NOBIRON Luc	Vibrations/paysage	courrier
3	BOUYER HARDY	Client	mail
4	MICHAUD Christophe	Emploi	registre
5	CORDON Idriss	Emploi	registre
6	GOUBEAU	Emploi	registre
7	GRASSET Frédéric	Information	registre
8	SOURGET Philippe	Emploi	registre
9	HUSSLEIN Cécile	Emploi	mail
10	CATER PILLAR	Emploi	mail
11	FROMY J.M	Emploi	mail
12	RICHARD Martin	Emploi	mail
13	BROSSEAU Jordan	Emploi	mail
14	HOUSSAIS (SARL)	Maintenance	mail
15	POHU (SARL)	Fournisseur Fuel	mail
16	TITANOBEL (SA)	Fournisseur Explosifs	mail
17	EPC Groupe (SA)	Fournisseur Explosifs	mail
18	MEAC/ERBRAY	Partenaire	mail
19	CIGO	Syndicat professionnel	mail
20	Câblage Sud Loire	Prestataire	mail
21	CCI 49	Institutionnel	mail
22	CA 49	Institutionnel	courrier
23	FNE	Défense Environnement	mail
24	BIGEARD (SARL)	Client carrière	mail
25	BLANDIN TP (SARL)	Client carrière	mail
26	LE DAHERON	Emploi	mail
27	ANDRIEUX	Limitation du projet	registre
28	BOUYER Anthony	Fissures maison	registre